

NO ENGLISH

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, juillet 1971

Résumé du rapport trimestriel n° 2/1971 sur la
situation économique de la Communauté

Dans le rapport qu'elle vient de publier sur la "situation économique de la Communauté", la Commission des Communautés européennes dresse un tableau succinct de la conjoncture économique des pays du Marché commun au printemps de 1971 et des tendances d'évolution qui se dessinent pour les prochains mois.

La Commission constate que si, au cours des derniers mois, l'activité économique de la Communauté n'a guère reçu d'impulsions en provenance de l'extérieur, la vive expansion de la demande intérieure, en particulier de la consommation privée, a cependant entraîné une croissance accélérée de la production. Dans la plupart des pays membres, le marché de l'emploi ne s'est guère détendu.

La pression des coûts est demeurée forte, provoquant une hausse des prix de plus en plus vive, tant au stade de la production qu'au niveau de la consommation.

La balance commerciale de la Communauté a marqué une légère tendance à la détérioration, mais, du fait d'un afflux considérable de capitaux à court terme, notamment d'origine spéculative, les réserves d'or et de devises des autorités monétaires se sont accrues à un rythme exceptionnellement rapide, contribuant ainsi à une nette expansion de la liquidité interne.

Pour les prochains mois, la Commission prévoit que la demande intérieure dans la Communauté devrait encore augmenter fortement, surtout dans le domaine de la consommation, et assurer de nouveaux progrès de la production. Bien que cette évolution ne doive pas aviver les tensions conjoncturelles, il est à craindre que la hausse des coûts et des prix ne dépasse sensiblement, dans tous les pays, les orientations tracées dans le troisième programme de politique économique à moyen terme.

La Commission indique, par ailleurs, les orientations de politique conjoncturelle dont il est, à son avis, nécessaire de s'inspirer dans les pays de la Communauté. Ces orientations ont fait l'objet d'un mémorandum adressé le 2 juin dernier au Conseil des Communautés européennes, et dont celui-ci a adopté les conclusions générales lors de sa session du 15 juin.